

ÉDITO QUOI DE NEUF À L'AGENCE ?



Cette fin d'année est marquée par de nombreuses avancées pour l'agence.

D'abord les vacances : vous êtes très nombreux à avoir répondu présents pour nos nouvelles offres : les sorties d'un ou deux jours. Votre satisfaction unanime est un formidable encouragement pour continuer ! Regardez bien le catalogue des vacances 2016 : vous verrez que les coûts ont baissé pour les revenus les plus modestes.

La mensualisation des paiements, vaste chantier informatique démarré il y a plusieurs années, permet depuis le 1^{er} octobre dernier un versement mensualisé de vos paiements et répond à de nouveaux engagements de l'agence.

Nous avons aussi simplifié le circuit du remboursement des transports et des cures à l'occasion de la délégation de la gestion de l'assurance maladie à la CNAMTS.

Pour la première fois, nous avons mené une enquête de satisfaction : vous avez été plus de 300 à répondre. Les premiers résultats seront bientôt disponibles et nous aiderons à mieux vous servir.

Le Contrat d'objectifs et de performance qui lie l'agence à l'Etat de 2015 à 2018 a été présenté lors

du dernier Conseil d'administration. Ainsi, l'agence s'engage durant cette période à améliorer sa qualité de service en réduisant notamment ses délais de réponses et de traitement.

A titre d'exemple, l'agence entend répondre en moins de 30 jours à tout courrier.

Concernant le versement de la pension de réversion, elle s'engage également à éviter toute rupture de paiement à la suite d'un changement de situation.

Vous retrouverez la plupart de ces sujets développés dans cette lettre d'information. Il vous est proposé également de retrouver régulièrement les informations et actualités de l'agence sur le site internet à l'adresse www.angdm.fr.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

DANIEL CADOUX
Président du conseil
d'administration

MICHEL PASCAL
Directeur Général

AU SOMMAIRE

Une innovation réussie en 2015 à l'ANGDM : les courts séjours «Seniors en Vacances» **page 2**

Les nouvelles implantations de l'agence **page 3**

Mensualisation des prestations : c'est fait ! **page 3**

Bureau mobile : au plus près des bénéficiaires **page 4**

Plan d'épargne d'entreprise : quoi de neuf ? **page 4**

Enquête de satisfaction **page 4**

Du nouveau en matière de prestations d'action sanitaire et sociale **page 5**

Réduction des coûts pour les vacances - Davantage de loisirs près de chez vous **page 5**

Le service social de l'ANGDM **page 6**

Site internet de l'ANGDM : de nouveaux services vous sont proposés **page 6**

**INNOVATIONS :
LES COURTS SÉJOURS
«SENIORS
EN VACANCES»**

**SERVICES :
MENSUALISATION
DES PRESTATIONS :
C'EST FAIT !**

UNE INNOVATION RÉUSSIE EN 2015 À L'ANGDM : LES COURTS SÉJOURS «SÉNIORS EN VACANCES»



Cette année, les coordinateurs régionaux de la politique de vacances et de loisirs de l'agence vous ont proposé des séjours courts (5 jours ou 8 jours), en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) dans le cadre du dispositif « Séniors en Vacances ». L'ensemble de ces séjours est ouvert aux personnes de 60 ans et plus (ou 55 ans pour les personnes en situation de handicap). Ils se déroulent dans des centres de vacances partenaires. Tout est compris dans le prix du séjour : la pension complète, les soirées animées, les animations dans le centre et les excursions.

Pour les personnes qui ne sont pas imposables, l'ANCV subventionne une partie du séjour. L'ANGDM apporte également une aide financière en fonction des revenus. Un transport collectif peut être organisé au départ des bassins miniers vers les centres de vacances. Le prix du transport est facturé en plus du séjour.

Les coordinateurs régionaux ont organisé également des séjours dits « de répit » en relation avec les services sociaux de l'agence. Ces séjours sont spécialement adaptés pour des personnes âgées en perte d'autonomie et leur proche aidant. Le voyage, l'hébergement, les repas, les activités sont conçus pour eux et les besoins individuels sont pris en compte. Cette offre de vacances est renouvelée en 2016 et d'autres thématiques seront proposées comme le « bien vieillir » ou encore les « fêtes de fin d'année ». En 2015, selon les régions, les destinations ont été variées, aussi bien à la mer qu'à la montagne mais aussi à La Chapelle des Bois dans le Doubs

et à Huby-Saint-Leu dans le Pas-de-Calais.

Témoignage de M^{me} CARBONNEL qui a participé au tout premier séjour « Séniors en Vacances »



Propos recueilli par M^{me} Lancel, coordinatrice vacances dans la région nord.

M^{me} CARBONNEL a 62 ans. Elle est fille et veuve de mineur. Originaire du bassin minier, elle réside désormais à Douvrin. Jeune retraitée, elle a souhaité participer au séjour organisé à Cabourg.

Comment avez-vous eu connaissance de ce séjour ?

J'ai reçu un courrier publicitaire directement à mon domicile.

Qu'est-ce qui vous a fait choisir ce séjour ?

L'envie de rompre avec le quotidien sachant que mes dernières vacances dataient de 2008. Je voulais aussi découvrir Cabourg. Et puis le prix était « super intéressant ».

Comment s'est effectué le transport ?

L'ANGDM a organisé un transport au départ du bassin minier. Les horaires et points de ramassage étaient bien adaptés.

Comment ce séjour s'est-il passé ?

Tous les soirs il y avait une animation (loto, karaoké...). Nous avons fait une sortie à la journée au mémorial de Caen

avec déjeuner dans un restaurant gastronomique et une visite de Cabourg avec le petit train. L'ensemble des participants a passé plusieurs après-midi à constituer un album souvenir.

La directrice du centre était très sympathique et disponible. Nous avons été super gâtés ! L'entente entre les participants était très bonne. Des liens se sont créés durant le séjour, et ce malgré les différences d'âge entre nous. Tous les soirs on se réunissait et à tour de rôle on s'offrait l'apéritif, c'est pour dire que l'on s'entendait bien.

Que pensez-vous de cette nouvelle possibilité de séjours, de la durée, de la distance ?

Cette nouvelle possibilité répond à ce que j'attends : un séjour de courte durée pas trop loin de la maison car même si cela fait du bien de partir, on aime bien aussi son chez-soi.

Cette formule peut-elle favoriser le départ en vacances des personnes âgées ayant peu l'habitude ou l'envie de partir ?

Oui je pense, et pour plusieurs raisons : la durée des séjours qui n'est pas trop longue (8 jours ou 5 jours), le prix accessible et les moyens de ramassage mis en place.

Recommanderiez-vous à d'autres le séjour que vous avez effectué ?

Oui bien sûr. Je suis moi-même prête à repartir l'année prochaine si cela est possible !

Le dispositif « Séniors en vacances » est reconduit en 2016, n'hésitez pas à contacter vos coordinateurs régionaux en fin d'année (ou consultez notre site).



Les loisirs de proximité : une quarantaine de sorties organisée en 2015 comme en 2016.

Autre nouveauté, plus près de chez vous, c'est également l'organisation tout au long de l'année d'activités de proximité, de sorties et de loisirs. Nos coordinateurs régionaux sont à votre disposition pour vous faire passer des moments agréables et de convivialité.



VOS CONTACTS :

Madame Virginie LANCEL,
coordinatrice régionale NORD
TEL : 03 21 08 88 39
loisirsvacances.Nord@angdm.fr

Monsieur Eric GROSS,
coordinateur régional EST
TEL : 03 55 35 02 36
loisirsvacances.Est@angdm.fr

Madame Françoise FAUCHER,
coordinatrice régionale CENTRE
TEL : 04 77 57 30 30
loisirsvacances.Centre@angdm.fr

Madame Françoise PASSERON,
coordinatrice régionale SUD
TEL : 04 42 65 79 34
loisirsvacances.Sud@angdm.fr

et sur www.angdm.fr

MENSUALISATION DES PRESTATIONS : C'EST FAIT !

Jusqu'à présent, les prestations d'avantages en nature et de préretraite étaient versées **tous les trimestres** pour les bénéficiaires des substances charbon et potasse et **mensuellement** pour les bénéficiaires des autres substances minières.

Dans un souci d'**harmonisation des périodicités de paiement**, le passage à la **mensualisation pour l'ensemble des bénéficiaires** était un objectif de l'agence pour l'année 2015.

Celui-ci est désormais atteint. Cette évolution a été progressive. Comme toute nouveauté, il a fallu adapter et modifier nos processus de gestion afin de **vous garantir le meilleur service possible**.

Cependant, quelques dysfonctionnements sont apparus et nous nous attachons à les régler.

A cet effet, les téléconseillères de notre plateforme téléphonique ainsi que les représentants de nos délégations sont à **votre disposition** pour répondre à vos différentes questions sur vos droits ainsi que sur les paiements émis.

Par ailleurs et afin d'améliorer la qualité de service qui vous est due, l'agence s'est engagée dans un **nouvel objectif pour l'année 2016**. Cet objectif consiste à mettre à disposition de chacun des bénéficiaires **un espace personnel sur son site internet**.

A ce titre, il vous sera possible de consulter vos données personnelles, vos droits et les paiements émis chaque mois.

Cet espace personnel devra être **totalelement sécurisé et conforme aux recommandations de la CNIL**.

Les travaux de construction de cet accès privilégié sont en cours de démarrage et sa mise en service ne pourra être effectuée que dans plusieurs mois. Aussi, dans l'attente, une notification des droits qui vous sont servis peut vous être adressée si nécessaire.

Il vous suffit pour cela d'en faire la demande soit par **le biais de notre boîte contact soit par courrier**.

LES NOUVELLES IMPLANTATIONS DE L'AGENCE

L'agence, afin de mieux répondre à vos attentes réorganise sa présence sur le terrain.

Ainsi les deux sites de La Mure sont regroupés au 23 avenue Chion Ducollet à La Mure.

Des permanences restent organisées au Centre de santé de la Motte d'Aveillans et une autre est créée au centre de santé de la Mure.

Les équipes sont également rassemblées dans un seul bâtiment à Hayange pour le Nord du bassin du fer, depuis mai 2015.

Et depuis le 1^{er} septembre 2015, les services de l'agence de Deca-

zeville, service social et antenne de la Délégation Régionale, ont été transférés dans le nouveau Centre de Santé Filiéris situé 4 Place Cabrol.

Vous y serez accueillis du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le nouveau bâtiment offre des **conditions d'accueil agréables dans un espace moderne et lumineux**, avec la possibilité

de stationner facilement grâce à la proximité du parking.

La construction de ce bâtiment répond également à la réglementation en vigueur sur l'accessibilité.

PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE (PEE) : QUOI DE NEUF ?

Le PEE s'adresse aux **3 000 anciens agents de Charbonnage de France** qui en sont bénéficiaires. Ces agents peuvent être actifs, dispensés d'activité ou retraités.

Deux avenants au règlement du plan d'épargne d'entreprise ont été signés le 15 avril 2015. Un premier avenant a acté la fermeture à tout nouveau versement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) intitulé « Impact ISR Protection 90 ».

Le second avenant a ouvert un nouveau **Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)** dénommé « **Avenir Patrimoine ES** », composé principalement d'actions, d'obligations et de valeurs monétaires.

Depuis la signature du second avenant, les ayants droit adhérents ou pouvant adhérer au PEE mis en place par Charbonnages de France ont désormais la **possibilité d'investir sur ce nouveau fonds de placement**.

Pour tout complément d'information, vous avez la possibilité de contacter les délégations régionales de l'agence ou le centre national de gestion de Noyelles-sous-Lens.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Le 1^{er} octobre 2015, l'agence, dans le cadre d'**une enquête de satisfaction**, a adressé un questionnaire à 400 de ses bénéficiaires dont 300 percevant des droits de réversion et 100 ayant bénéficié d'une adaptation de leur logement.

Le questionnaire de cette enquête ouverte à l'ensemble des bénéficiaires était également disponible dans tous les lieux d'accueil de l'agence ainsi que sur son site internet **www.angdm.fr**. Il a aussi été complété lors de visites à domicile.

L'enquête est clôturée depuis le 16 novembre. Au total, ce sont 421 questionnaires qui ont été complétés

et retournés. L'exploitation des résultats est en cours. Toutefois, il est d'ores et déjà possible de vous communiquer des premiers résultats.

Aux questions portant sur les délais de traitement des droits à réversion, l'aide à l'adaptation du logement, la mensualisation des prestations, l'aide à domicile et le délai de remboursement des cures thermales, la majorité des bénéficiaires ont répondu être **"plutôt satisfaits"**. Pour ceux qui ont participé à un séjour de vacances ou à une activité de loisirs, ils ont répondu en majorité être **"tout à fait satisfaits"**.

BUREAU MOBILE : AU PLUS PRÈS DES BÉNÉFICIAIRES

Afin d'être au plus près de ses locataires, la Société Immobilière de l'Artois (SIA) a décidé d'aller vers eux en se rendant au cœur de la « Cité ».

Un bureau mobile se déplace depuis septembre 2014 au sein de 32 communes minières du Nord-Pas-de-Calais à raison d'une ou deux permanences par demi journée.

Un planning est établi chaque semestre. C'est dans ce contexte que la SIA a proposé à l'ANGDM de s'associer à cette nouvelle offre de service.

Un nouvel espace d'accueil

Un véhicule, aménagé avec deux bureaux, un espace d'attente et des toilettes accessibles aux personnes handicapées, se déplace sur des lieux communiqués par la SIA à ses locataires.

L'antenne régionale du Nord-Pas-de-Calais de l'ANGDM a testé ce bureau mobile à Montigny-en-Ostrevent, lieu ne disposant pas d'une permanence fixe.

Dans l'ensemble, les personnes ont trouvé l'idée innovante, très utile et conforme à leurs besoins face à leurs problématiques liées au vieillissement.

La prochaine permanence mobile est fixée au **14 janvier 2016** à l'adresse suivante :

**rue Claude Debussy
Montigny-en-Ostrevent**

Pour plus de renseignements :
03 21 79 77 22

Retrouvez les dates des permanences sur notre site.

NOUS CONTACTER

Par Internet : www.angdm.fr

Par Courrier : ANGDM

avenue de la Fosse 23 - CS 50019
62221 Noyelles-sous-Lens

N'oubliez pas de vous munir de votre **numéro d'identification**

Plate-forme téléphonique :
03 21 79 48 48

de 8 h 30 à 12 h (du lundi au vendredi)
et de 13 h 30 à 16 h 30 (du lundi au jeudi)

Lettre d'information

N° ISSN : 1951-8471

Siège social : 91, avenue Ledru Rollin - 75011 Paris

Contact : Centre National de Gestion - Tél. : 03 21 79 48 48 - contact@angdm.fr
<http://www.angdm.fr>

Directeur de publication : M. PASCAL

Coordination du comité de rédaction : C. POUYET

Photos : ANGDM, Fotolia

Conception et réalisation : BAYADÈRES®

Impression : IPS



RÉDUCTION DES COÛTS POUR LES VACANCES - DAVANTAGE DE LOISIRS PRÈS DE CHEZ VOUS



Les longs séjours : réduction des coûts et destination supplémentaire à Biarritz.

Le catalogue 2016 vous guidera et vous donnera peut-être envie de vous évader, de découvrir une des 6 belles régions proposées parmi lesquelles la Bretagne à Saint Gildas-de-Rhuys, la Normandie à Blainville, la Côte d'Azur à Bandol et Sainte-Maxime, l'Alsace à Soultzeren, l'Auvergne à Saint-Sauves mais aussi les Pyrénées Atlantiques à Biarritz (nouveau). Prenez le temps de parcourir la brochure et **n'hésitez pas à contacter la centrale de réservation** qui vous renseignera sur les 7 centres

proposés, sur le coût en fonction de votre tranche de revenus, sur les transports organisés et sur les disponibilités.

Le nouveau barème est plus favorable aux vacanciers.

Par exemple, une personne seule ayant un revenu fiscal annuel de 11 400 € (avec une part fiscale) verra sa participation à un séjour à St-Gildas-de-Rhuys en période rouge passer de 422,80 € pour l'hébergement à 246,6 €. Pour les frais de transport collectif, au lieu d'une participation de 45 % du coût, elle bénéficiera de la gratuité du transport collectif. Pour une personne ayant un revenu de

15 000 €, sa participation passera de 603,40 € pour l'hébergement à 490,50 €. Pour le transport collectif, en 2015, cette personne ne bénéficiait pas de l'aide au transport, en 2016 l'agence participera à hauteur de 55 % au transport collectif.

Attention les places sont limitées, ne tardez pas trop !

Contactez la centrale de réservation

39, rue Jean Jaurès - CS 10 001
34260 LE BOUSQUET D'ORB
Du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30
Et de 13 h 30 à 16 h

N° vert : 0 811 70 00 22*

*Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe en France Métropolitaine, hors surcoût éventuel de votre opérateur

DU NOUVEAU EN MATIÈRE DE PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Les barèmes de la prestation aide à domicile ont changé au 1^{er} octobre 2015. Le reste à charge, par heure d'intervention, a été réduit pour les quatre premières tranches.

Exemple pour une personne seule :

- Revenu inférieur à 889 € : le reste à charge passe de 3,46 € à 1,62 €.
- Revenu entre 889 € et 951 € : le reste à charge passe de 4,18 € à 2,41€.
- Revenu entre 952 € et 1 074 € : le reste à charge passe de 5,45 € à 3,82 €.
- Revenu entre 1 075 € et 1 260 € : le reste à charge passe de 6,90 € à 5,43 €.

Au-delà de 1 261 €, le barème reste inchangé.

Par exemple, pour une personne de la tranche 1, pour une même dépense, le nombre d'heures d'aide à domicile peut être doublé. L'accès à la prestation « petits travaux » sera simplifié à compter du

1^{er} janvier 2016 : pour faire réaliser vos petits travaux (entretiens des abords immédiats de l'habitation ou travaux de dépannage...) vous pourrez faire appel, en sus des associations conventionnées avec l'agence, à des prestataires ou artisans locaux de votre choix.

Le montant de votre participation se fera sur la base de vos revenus et dans la limite d'une participation maximale de l'agence à hauteur de 180 € par an.

5 nouvelles prestations sont mises en place depuis le 1^{er} juillet 2015

Ainsi, vous pouvez solliciter :

- Une aide financière individuelle complémentaire maladie pour participer aux frais d'achats d'appareils de surdit , de frais d'optiques ou de prothèses dentaires lorsqu'une aide a déjà été accordée et a atteint le plafond annuel.
- Une aide au déménagement :

participation aux frais liés à un déménagement (petits travaux d'installation, de mise en cartons, location d'un véhicule, déménageurs...).

- Un conseil en ergothérapie : il s'agit du financement de l'intervention d'un ergothérapeute à domicile. Ce dernier peut apporter des recommandations sur le choix des aides techniques et prodiguera des conseils en matière de réapprentissage des gestes de la vie quotidienne.
- Une aide au maintien à domicile en cas de soins palliatifs : il s'agit du financement de toute forme d'aide humaine et matérielle permettant le maintien à domicile des bénéficiaires en soins palliatifs.
- Une aide à l'entrée en EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et/ou en USLD (Unité de soins de longue durée).

Vous pouvez retrouver toutes ces informations en vous rendant sur notre site internet www.angdm.fr.



LE SERVICE SOCIAL DE L'ANGDM

Les services sociaux de proximité de l'ANGDM sont des services **spécialisés dans la réponse individualisée aux demandes des personnes retraitées ou bénéficiaires** d'avantages servis par le régime minier.

Quelles sont leurs missions ?

L'assistant(e) social(e) peut être sollicité(e) pour toute question concernant la vie quotidienne, le soutien à domicile, les droits administratifs, les problèmes liés à un handicap ou au vieillissement.

L'assistant social est là pour :

Vous accueillir dans un lieu garantissant la discrétion pour :

- 1 / Écouter vos demandes et vos besoins.**
- 2 / Vous informer ou vous conseiller en matière de droits sociaux, de réglementations, de prestations adaptées.**
- 3 / Vous orienter vers d'autres services spécialisés.**
- 4 / Rechercher avec vous la solution la plus appropriée à votre situation.**

L'assistant social est soumis au secret professionnel. Vous pouvez être assuré de l'entière confidentialité des informations communiquées.

Vous pouvez faire appel à lui :

- En cas de difficultés sociales ou financières,
- En cas de problèmes de santé,
- En cas de difficultés de vie à domicile ou d'isolement.

Toutefois, il ne peut pas :

- Répondre à une demande relevant d'un autre régime de sécurité sociale, mais vous orientera vers le service concerné.
- Il ne peut pas davantage répondre à une demande d'informations confidentielles concernant une autre personne.

Où le contacter ?

Son lieu de travail ou de permanence est situé soit dans une antenne de l'ANGDM, soit dans un centre de santé Filiéris, soit dans un centre administratif.

Selon votre lieu de résidence, l'assistant social peut vous recevoir sur rendez-vous ou lors d'une permanence. Il peut également se rendre à votre domicile, afin de réaliser une évaluation la plus complète possible de vos besoins. Si l'assistant social ne peut intervenir en raison d'une trop grande distance géographique entre votre résidence et son lieu de travail, il se met en relation avec les organismes les plus proches de votre domicile, permettant d'assurer une prise en charge de proximité.

Autres actions :

Selon les lieux où il se situe, l'assistant social peut également vous proposer des réunions, des conférences, des ateliers ou groupes qui répondent à vos besoins de renseignements, ou d'actions permettant d'améliorer votre vie quotidienne, votre santé, ou vos besoins de relations sociales. Ces actions sont menées en coopération avec les partenaires locaux : Centre Local d'Informations et de Coordination, municipalité,

centre social, caisse de retraite complémentaire, offre de santé CARMi, etc.

Comment les contacter ?

En faisant appel à l'agence qui vous donnera les coordonnées de la personne à contacter.

SITE INTERNET DE L'ANGDM : DE NOUVEAUX SERVICES VOUS SONT PROPOSÉS

Vous pourrez découvrir sur notre site internet toutes les informations relatives aux prestations, aux vacances et aux activités de loisirs de votre région.

La carte des implantations a été actualisée : elle vous renseigne plus facilement sur les antennes et permanences les plus proches de votre domicile ainsi que sur leurs coordonnées.

Ce site vous aidera aussi dans vos démarches : des imprimés sont téléchargeables (demande de prestations d'action sanitaire et sociale, demande de logement, demande de réversion...).

Visitez le site de l'agence régulièrement, vous y trouverez les dernières informations utiles !

www.angdm.fr